

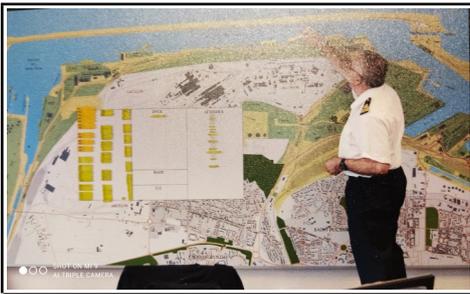
Les activités et les métiers du port...

Un navire s'approche du port, comment faire ?
Quelles sont les différentes étapes de prise en charge du navire ?
Qui sont les intervenants ?



Afin d'accueillir le mieux possible les nombreux navires, le port dispose d'un ensemble d'infrastructures qui travaillent ensemble.
Des structures indispensables pour la sécurité des navires, des personnes et des marchandises.

Lors de son arrivée sur rade, c'est le **Commandant** du navire qui se signale auprès de la **Capitainerie**.



La Capitainerie va alors organiser tous les mouvements dans le port, elle va affecter les quais, elle va coordonner les interventions des **Pilotes**, des **Remorqueurs**, des **Lamaneurs** et le service des **Ecluses**.

Pour rentrer au port, le navire doit emprunter un Chenal obligatoire jalonné à tribord et à bâbord par une succession de bouées.
Tous navires de plus de 50 mètres se fera assisté d'un **Pilote** pour entrer dans le port.
Le Pilote va transmettre les ordres de barre, de machine et va coordonner l'intervention des remorqueurs.



A l'approche de l'écluse, les **Haleurs** vont placer, sécuriser et amarrer le navire.

Près du quai, c'est au tour des **Lamaneurs**, ils vont saisir les aussières lancées par l'équipage du navire.



Le navire est amarré, le Commandant coupe les moteurs.

Viendra le moment alors de charger ou de décharger les marchandises.

Avant cela, l'**Agent Maritime** aura organisé tout le suivi de l'escale pour le bateau et pour l'équipage.



Le **Transitaire** ou le **Commissaire de Transport** va mettre en place toute la logistique. Il fera appel à des sociétés de manutention, et de stockage de marchandises. C'est ainsi que vont entrer en action les **Dockers**, les **Grutiers**, les **Portiqueurs**... Mais aussi toute une palette d'intervenants qui vont s'occuper de grouper, dé grouper les produits, l'entreposage, le contrôle qualité, le conditionnement, la distribution tout comme la surveillance et le gardiennage.

Le **Déclarant en Douane**, lui va gérer toutes les opérations douanières nécessaires.

Au port de Dunkerque, c'est le **GPMD (Grand Port Maritime de Dunkerque)** qui a la charge de gérer le domaine portuaire et qui assure son entretien, et son développement.

Le GPMD assure la maintenance du port, des chenaux, des jetées, des digues, des écluses, des quais, des bassins et de tous les ouvrages associés.

Ce sont alors des **Ingénieurs** et des **Techniciens** qui travaillent sur ces projets assistés de **Juristes** et de **Spécialistes de marchés publics**.